

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du douze novembre 2013, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Marc HERNOUT, Céline BRIDOUX, Gérard PONCELET, Hélène DOLMAIRE, François HÉBERT, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Freddy DUCHESNE, Béatrice PONCELET, Gérard MARECHAL, Nicolas DELACOURT, Maryse LECAT, Philippe DAUTREMER, Françoise Dheilly-FONTAINE, Patrick HOLLEVILLE, Bernard BELIN, Dominique VICART, Chantal BOULET, Charline JOUVANCE, Régis RICHARD, Corinne FOVET, Eric MAQUET.

Etaient absents excusés : MM Serge LEFEUVRE, Florence LAPA, Abderrahim ASSIM, Pascale HOUZÉ-GUÉNARD, Caroline OURDOUILLIE, Fabien CARLIEZ,

Était absent : Jean-Pierre HURÉ.

Avaient donné pouvoir : Serge LEFEUVRE à Marc HERNOUT, Florence LAPA à François HÉBERT, Abderrahim ASSIM à Céline BRIDOUX, Pascale HOUZÉ-GUÉNARD à Freddy DUCHESNE, Caroline OURDOUILLIE à Colette FINET, Fabien CARLIEZ à Maryse LECAT

Présents : 22 Représentés : 6 votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2013
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Décision modificative n°5
- 5) Créances irrécouvrables
- 6) Colis de Noël 2013
- 7) Spectacle de Noël des personnes âgées de la MAPA
- 8) Allocation scolaire pour l'année 2013/2014
- 9) Tarifs photocopies à compter du 01 janvier 2014
- 10) Contrats de maintenance des logiciels et avenants au contrat
10 bis) contrat de maintenance des logiciels « SACHA MULTI ACCUEIL »
- 11) Elaboration du document unique : approbation et subvention du fonds national de prévoyance (F.N.P)
- 12) Avenant n°1 au bail à usage d'habitation : logement rue Alexandre Magnier, presbytère
- 13) Avenant n°1 au bail à usage d'habitation : logement 4 rue Louis Prot
- 14) Avenant n°1 au bail à usage d'habitation : logement école Paul Baroux
- 15) Règlement de fonctionnement établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- 16) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2013 :

Le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Dominique VICART est élu secrétaire de séance.

En ouverture du conseil municipal, Madame le Maire rend hommage à Nelson Mandela.

Puis, elle rend un vibrant hommage à Julia Lamps, résistante exceptionnelle, figure historique du Parti Communiste Français dans la Somme, qui a impulsé avec son mari René Lamps, le combat pour l'émancipation humaine en Picardie. Elle demande aux conseillers municipaux d'observer une minute de silence.

Madame le Maire précise que quatre points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- Un complément de la décision modificative,
- Une subvention pour l'association Picardie-Togo
- Un bail à usage d'habitation
- Une motion concernant la ligne de train Amiens-Longueau/Paris.

3) Communication du Maire :

Les quatre conseils d'écoles ont été réunis le 22 novembre, en présence de Monsieur l'Inspecteur. Pour les deux écoles élémentaires, l'assemblée est tombée d'accord sur :

- Une pause méridienne de 12h à 14h

C'est le choix du mercredi matin qui est retenu pour être travaillé.

- L'organisation de deux séances d'une heure et demie les lundis et vendredis de 15h30 à 17h00 pour les activités périscolaires proposées par la mairie.

Ces activités seront gratuites pour les parents.

Ainsi, les mardis et jeudis – jours où les élèves sont les plus attentifs et les plus concentrés – seraient entièrement consacrés aux activités d'apprentissage de l'école.

Pour les enfants des écoles maternelles, la question semble plus complexe, compte tenu de l'âge des enfants. Il est proposé une nouvelle réunion.

4) Décision modificative n°5

Le conseil municipal adopte par 26 voix pour et 02 voix contre, la décision modificative n°5, telle que ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLES	DEPENSES	MONTANT
60612	Energie Electricité	38 000.00 €
60623	Alimentation	-81 558.00 €
6064	Fournitures administratives	200.00 €
6135	Locations immobilières	20 000.00 €
63360	Cotisations au CNFPT	801.00 €
64111	Rémunération principale	4 615.00 €
64112	NBI supplément familial de traitement	-2 060.00€
64118	Autres indemnités	9 688.00 €
64131	Rémunération	-37 085.00 €
64168	Autres emplois d'insertion	9 610.00 €
6417	Rémunérations des apprentis	6 354.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	29 779.00 €

6475	Médecine du travail	700.00 €
6531	Frais de mission des élus	956.00 €
	TOTAL GENERAL	//////////

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

OPERATIONS	DEPENSES	MONTANT
9000000007	Eclairage public	49 637.00 €
0014	Atelier municipal	-30 000.00 €
0063	Réfection bâtiments divers	-19 637.00 €
	TOTAL GENERAL	//////////

*Madame BOULET Chantal souhaite savoir ce que comprend la ligne « alimentation » ?
Monsieur PONCELET Gérard répond que cette ligne ne concerne pas que la restauration scolaire.
Elle souhaite également savoir si la ligne « frais de mission des élus » concerne uniquement les élus ?
La réponse est oui.*

5) Créances irrécouvrables :

Les rôles suivants sont admis en non-valeur :
Année 2006 pour un montant de 25.12€
Année 2007 pour un montant de 22.00€
Année 2009 pour un montant de 24.27€
Année 2010 pour un montant de 120.50€
Année 2011 pour un montant de 8.80€
Année 2012 pour un montant de 4.60€
Soit un montant total de 205.29€
Adopté à l'unanimité.

6) Colis de Noël 2013 :

L'entreprise GLOOBAL, 3 rue de Flandres à CARDONNETTE, est retenue pour assurer la confection des colis.
Les propositions de colis pour les personnes âgées au prix de 7 €, 15 € et 21 € sont acceptées.
La proposition de colis pour le personnel communal au prix de 20€ est acceptée.
Adopté par 26 voix pour et 02 voix contre.
*Madame BOULET Chantal intervient pour dire qu'elle est surprise que le prix du colis offert au personnel ait baissé.
Monsieur RICHARD Régis précise qu'il est d'accord pour cette économie.*

7) Spectacle de Noël des personnes âgées.

La SARL SICALINES, représentée par Madame CARPENTIER Stéphanie, gérante, 95 rue des quatre Lemaire à Amiens, est retenue pour assurer le spectacle de Noël de la maison de retraite le jeudi 19 décembre 2013 à 14H30.
Le montant de la prestation soit 696,30€ T.T.C. sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6232 du budget.
Adopté à l'unanimité.

8) Allocations scolaires 2013-2014

Une allocation scolaire d'un montant de 36.50€ par élève sera versée à l'école maternelle Anne Frank, et à l'école maternelle Louis Prot, pour l'année scolaire 2013/2014.
Maternelle Anne Frank : 111 élèves x 36.50 = 4 051.50 €
Maternelle Louis Prot : 106 élèves x 36.50 = 3 869.00 €

Une allocation scolaire d'un montant de 71.00€ par élève sera versée à l'école élémentaire Paul Baroux et à l'école élémentaire André Mille pour l'année scolaire 2013/2014.

Ecole Paul Baroux : 182 élèves x 71.00€ = 12.922.00€

Ecole André Mille : 177 élèves x 71.00€ = 12.567.00€

Adopté à l'unanimité.

Madame LECAT Maryse souhaite savoir pourquoi une telle différence entre le montant alloué aux écoles élémentaires et aux maternelles ?

Réponse de Madame le Maire : Il faudra sans doute à l'avenir réajuster la somme attribuée aux élèves des écoles maternelles.

Monsieur RICHARD Régis demande pourquoi les commandes ne sont pas regroupées sur un même fournisseur ?

9) Tarifs photocopies

A compter du 1^{er} janvier 2014, le tarif applicable aux associations pour les photocopies est fixé comme suit :

NOIR ET BLANC	
Format A4 recto	0.10 €
Format A4 recto-verso	0.20 €
Format A3 recto	0.20 €
Format A3 recto-verso	0.40 €
COULEUR	
Format A4 recto	0.30 €
Format A4 recto-verso	0.60 €
Format A3 recto	0.60 €
Format A3 recto-verso	1.20 €

La facturation sera faite au trimestre sous forme d'un titre de recettes.

Adopté par 26 voix pour et 02 voix contre.

10) Contrats de maintenance des logiciels et avenants au contrat

Le contrat de maintenance des logiciels, présenté par la société J.V.S pour un montant de 2 301.15€ H.T est accepté.

Le contrat environnement O.L. présenté par la société J.V.S pour un montant de 52.50€ H.T est accepté.

L'avenant au contrat de maintenance suite ajout de matériel présenté par la société J.V.S. pour un montant de 81.00€ H.T. est accepté.

L'annexe au contrat de maintenance matériel, option sur site, présenté par la société J.V.S pour un montant de 3,48€ H.T est accepté.

Adopté à l'unanimité.

10 bis) Contrat de maintenance des logiciels « Sacha multi accueil »

Le contrat de maintenance du logiciel SACHA MULTI-ACCUEIL, présenté par la société LOGITUD Solutions, pour un montant de 1794.00€ H.T est accepté.

Adopté à l'unanimité.

11) Elaboration du document unique : approbation et subvention du fonds national de prévoyance (F.N.P.)

Le Document Unique est approuvé. Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est chargé de solliciter la subvention du Fonds National de Prévoyance.

Adopté à l'unanimité.

12) Avenant n°1 au bail à usage d'habitation : logement rue Alexandre Magnier : Presbytère

Un avenant au bail de location du logement « presbytère » situé rue Alexandre Magnier à Longueau sera établi, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les charges afférentes à ce logement seront payées directement par les locataires auprès des prestataires.

Adopté par 23 voix pour, 02 voix contre, et 03 abstentions.

13) Avenant n°1 au bail à usage d'habitation : logement rue Louis Prot :

Un avenant au bail de location du logement situé 4 rue Louis Prot à Longueau sera établi, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les charges afférentes à ce logement seront payées directement par les locataires auprès des prestataires.

Adopté par 23 voix pour, 02 voix contre et 03 abstentions.

14) Avenant n°1 au bail à usage d'habitation : logement école Paul Baroux

Un avenant au bail de location du logement situé rue des Rosenberg à l'école Paul Baroux à Longueau sera établi, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les charges afférentes à ce logement seront payées directement par les locataires auprès des prestataires.

Adopté par 23 voix pour, 02 voix contre et 03 abstentions.

Monsieur HEBERT François se dit inquiet du coût de ces charges.

Madame FINET Colette répond que cela est une obligation, le bail stipule un loyer de base et les charges en complément.

15) Règlement de fonctionnement établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Le règlement de fonctionnement des crèches « Les koalas » et « Les Kangourous » sont approuvés.

Adopté à l'unanimité.

16) Droit d'initiative

16) Subvention à l'association PICARDIE TOGO

Une subvention d'un montant de 220,00€, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, sera versée à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, 13 rue de l'Abbaye à AMIENS ;

Une subvention de 1000€ sera versée à l'association PICARDIE TOGO représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel 13 rue de l'Abbaye à Amiens, sous réserve que l'association réunisse la somme suffisante pour acheminer le container. Elle produira les justificatifs nécessaires en préalable au versement par la ville.

Adopté à l'unanimité.

16-1) Bail à usage d'habitation :

Le logement communal sis au groupe scolaire Paul Baroux rue des Rosenberg à Longueau sera loué à compter du 01 janvier 2014.

Un bail de location définissant les obligations de chacun sera établi en vertu des lois du 01 septembre 1948 et du 06 juillet 1989 pour une durée de 06 années.

Le loyer d'un montant de 420€ mensuel, charges non comprises, sera encaissé sur l'article 752.

Adopté à l'unanimité.

16-2) Motion du Conseil Municipal :

Madame le Maire propose à l'assemblée le vote d'une motion sur la ligne de train Amiens-Longueau/Paris :

La liaison ferroviaire entre Amiens et Paris est d'une grande importance tant pour la capitale régionale que pour les usagers qui l'empruntent tous les jours. Elle connaît bien des vicissitudes pour diverses raisons. Le dernier avatar concerne la modification des horaires. Il ne suffit pas de reconnaître que cette ligne est malade et de promettre d'y remédier. Encore faut-il passer à l'action, et, dans un premier temps, empêcher toute nouvelle dégradation.

Le conseil municipal de Longueau réuni le neuf décembre deux mille treize, demande que des solutions soient rapidement trouvées et mises en œuvre pour améliorer la qualité de la liaison ferroviaire entre Amiens-Longueau et Paris.

Cette ligne a plusieurs fonctions, notamment celle d'assurer une relation rapide entre la capitale picarde et Paris. Or, on constate une lente mais réelle dégradation des conditions et des temps de transports.

Les dernières propositions pour la grille horaire en écriraient une nouvelle page. Le Conseil municipal demande donc aux autorités compétentes de les annuler.

Il demande en outre que le calendrier des mesures à prendre pour améliorer la qualité de cette liaison dans toutes ses fonctions (train d'équilibre du territoire, TER, déplacements de proximité intégrés dans une organisation multimodale de la mobilité) soient rapidement portés à la connaissance de la population.

Le Conseil municipal demande que la fréquence de la liaison directe avec Paris fasse l'objet d'une attention particulière et ne soit pas dissoute dans l'organisation des T.E.R.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur RICHARD Régis signale que les habitants de la cité Devauchelle ne captent plus la télévision.

Cela est dû à un problème d'antenne relais (pour le passage à la 4G).

La séance est levée à 22H30.

Le Secrétaire,
D. VICART